

CSE Extra Crise COVID-19 & ECO

le 25 Juin 2020

La CFE-CGC et ses élu(e)s au CSE au travers de cette déclaration souhaite acter notre positionnement pour ces 2 avis « prolongation de l'activité partielle + recours à l'alternance de l'activité partielle ou rotation des salariés sans activité » qui sera donner au cours de cette plénière du 25 juin 2020 et afficher nos points d'attente et vigilance.

La direction SAFRAN a acté le 24 juin 2020 avec comme postulat la signature de l'Accord de Transformation de l'Activité que dès septembre 2020 serait mise en place le nouveau dispositif d'activité partielle ARME rebaptisé APLD version 2020 à la demande d'une organisation syndicale majoritaire.

Aussi nous réitérons nos propos que la CFE-CGC ne signerait pas un chèque en blanc par ces rendus d'avis et dès maintenant Mr le président du Comité Social et Economique de Safran Aircraft Engines Evry - Corbeil nous vous demandons de programmer un rendez-vous pour valider la bascule de l'ancien dispositif d'indemnisation de l'activité partielle qui va moins indemniser les salariés dès le 1^{er} octobre 2020 soit 72% au lieu du 84% du net, au nouveau dispositif ARME-APLD dont les décrets sont attendus mais dont le niveau d'indemnisation est déjà connu avec une amélioration au-delà des 84% en fonction du taux d'activité partielle.

A souligner 2 points importants mentionnés dans l'avis «Rotation», le critère d'activité mini de 60% pour chaque salarié et la notion d'alternance des salariés en activité partielle en remplacement de l'individualisation, principe exclus dans ARME ou APLD par la loi 2020-734 du 17 juin JORF 0149 du 18 juin 2020 avec l'article 53 § VIII alinéa 2 qui à noter expire au 31 décembre de cette année.

La CFE-CGC et ses élu(e)s au CSE rappellent que la mise en place orchestrée et organisée des rotations d'activité est une requête émise en avril et déplorent qu'il a fallu attendre 3 mois pour sa prise en compte avec pour conséquence des salariés sans activité depuis plus de 3 mois.

Nous serons force de proposition pour les indicateurs de la commission Rotation comme déjà annoncé en CSE du 18 juin 2020.

Egalement, nous demandons pour cette commission du CSE un vrai dialogue entre les directions et les organisations syndicales avec l'aide de la Direction locale pour l'affichage de la charge – capacité – nombre d'ETP éclairé à 6 et 12 mois voire 18 et une GPEC de proximité comme cela se pratique sur d'autres sites comme Gennevilliers.

La CFE-CGC et ses élu(e)s au CSE souhaitent comme déjà demandé dans les différents avis, une plus grande transparence de la direction locale et pour exemple l'imposition des 3 semaines de congé avec une affirmation d'un gel de l'activité partielle sur la période estivale en CSE du 23 avril avec un retour arrière dicté par la direction générale le 9 juin en instaurant de l'activité partielle dans cette période.

Nous déplorons également le fait de ne pas avoir eu de réponse à toutes nos questions posées et de ne pas être en destinataire des FAQ COVID-19.

Et pour conclure la CFE-CGC restera vigilante :

- à l'égard du panel législatif qui est proposé aux entreprises et à l'application des décrets,
- à ce que les aides de l'état ne servent pas à des rémunérations de dividende aux détriments des collaborateurs,
- à la sauvegarde des emplois et que chaque salarié ne soit pas exclu du monde du travail même en activité partielle,
- au maintien des indemnités et salaires à leur plus hauts niveaux.

Fait à Evry le 25 juin 2020
CFE-CGC AED
Safran Aircraft Engines Evry – Corbeil